



Chambre régionale des comptes  
de Bourgogne

***Le Président***

*RS/DSC/BBA - n° 11-ROD2-DB-21*

Dijon, le 15 septembre 2011

**RECOMMANDE AVEC A.R.**

**P. J. : 1 annexe**

Monsieur le Maire,

Par une lettre du 20 juillet 2011, je vous ai communiqué le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Bourgogne sur la gestion de la commune de Villeneuve-la-Guyard afin que vous puissiez lui apporter une réponse. A cette même fin, le rapport a été également communiqué à votre prédécesseur.

Le délai légal d'un mois imparti aux destinataires d'un rapport d'observations définitives pour adresser leur réponse écrite à la chambre régionale des comptes étant expiré, j'ai l'honneur de vous notifier le rapport d'observations définitives.

Est jointe à ce rapport la réponse reçue, en l'occurrence votre lettre du 23 août 2011.

En application des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, il vous appartient de communiquer ce rapport d'observations définitives à l'organe délibérant de votre collectivité, dès sa plus proche réunion.

En conséquence, ce rapport, auquel sera annexée la réponse apportée, doit être inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal, joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donner lieu à un débat.

Monsieur Dominique BOURREAU  
Maire

1 place de l'Hôtel de Ville

89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD

Dès qu'aura eu lieu la première réunion du conseil municipal suivant sa réception, il deviendra communicable aux tiers en vertu des dispositions de l'article R. 241-18 du code des juridictions financières. Je vous saurais donc gré de bien vouloir me faire connaître la date de cette réunion.

En application des dispositions de l'article R. 241-23 du code des juridictions financières, une copie du rapport d'observations définitives est transmise au préfet et au directeur départemental des finances publiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Roberto SCHMIDT

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ETABLI A LA SUITE DE LA  
VERIFICATION DES COMPTES ET DE L'EXAMEN DE LA GESTION  
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE LA GUYARD**

**- Exercices 2004 et suivants -**

*(Département de l'Yonne)*

----

La chambre régionale des comptes de Bourgogne a vérifié les comptes de la commune de Villeneuve-la-Guyard pour les exercices 2004 à 2009. Elle a également examiné la gestion de la commune pendant la période allant du début de l'exercice 2004 à la date de clôture de l'instruction.

Le contrôle a été conduit sur pièces et sur place. Il a porté principalement sur la fiabilité des comptes et la situation financière de la commune.

A travers son contrôle, la chambre s'est attachée, compte tenu des objectifs fixés par l'organe délibérant de la collectivité, à évaluer les résultats obtenus et à apprécier l'économie des moyens mis en œuvre, tout en s'assurant de la régularité des actes de gestion correspondants.

L'entretien préalable prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières a eu lieu le 14 février 2011 entre le magistrat rapporteur et M. Dominique Bourreau, ordonnateur en exercice. Un entretien téléphonique a également eu lieu avec son prédécesseur, M. Guy Languillat, le 15 février 2011

Dans sa séance du 10 mars 2011, la chambre a formulé des observations provisoires. Aucune réponse n'ayant été apportée aux observations provisoires, la chambre régionale des comptes a arrêté ses observations définitives lors d'un délibéré du 8 juillet 2011.

\* \* \*

## **1 PRESENTATION GENERALE**

Petite commune rurale du département de l'Yonne bénéficiant d'une situation privilégiée au carrefour de trois régions et d'une liaison autoroutière et ferroviaire aisée avec Paris et l'Ile de France, proche de Sens, Provins et Fontainebleau, la commune de Villeneuve-la-Guyard dispose d'un cadre de vie agréable et d'un grand nombre de services.

Cette commune qui comptait 2 924 habitants au dernier recensement de 2007, connaît un accroissement démographique important : + 12 % depuis 1999 et + 23 % depuis 1990, soit + 547 habitants. Sa population est jeune, active et mobile. En 2007 près de 30 % des habitants, 38 % des 25-54 ans, étaient installés dans la commune depuis moins de 5 ans.

La commune est membre de la Communauté de communes de l'Yonne Nord, bénéficiant d'une fiscalité additionnelle.

## **2 LA FIABILITE DES COMPTES**

### **2.1. Des recettes et des dépenses d'investissement erronées**

Entre 2006 et 2009 les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement communales sont anormalement gonflées par les erreurs de comptabilisation d'un emprunt modulable.

Par délibération en date du 28 octobre 2005, le conseil municipal décidait en effet de contracter un prêt IENA modulable (prêt à capital et taux modulables) de 5,5 M€ d'une durée maximale de 30 ans auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel Champagne Bourgogne et de la BFT (Banque de Financement et de Trésorerie), filiale du groupe Crédit Agricole pour financer les investissements prévus au budget mais également pour bénéficier d'une grande souplesse dans la gestion de sa dette et sa trésorerie.

Ce prêt comporte plusieurs particularités, comme la possibilité d'opter à tout moment pour un taux fixe ou un taux variable, d'évoluer d'un indice vers l'autre sans indemnités, d'ajuster le capital emprunté à la trésorerie disponible, de choisir son tableau d'amortissement et les dates de paiement de l'annuité et d'optimiser les gains possibles sur les intérêts de la dette, grâce à une gestion active des disponibilités financières de la collectivité.

Le mécanisme est le suivant : au vu d'une trésorerie excédentaire, la collectivité a la possibilité de placer une partie de cette trésorerie auprès de l'organisme de prêt grâce à une opération dénommée « remboursement temporaire de l'encours utilisé du prêt », la tranche minimale d'un placement étant de 15 000 €

Ces fonds versés ne viennent pas directement diminuer le capital restant dû de la dette, mais produisent des intérêts pour la collectivité. L'organisme bancaire rémunère les sommes versées comme un placement non pas de façon directe mais par contraction entre les intérêts à payer au titre du capital restant dû de l'emprunt et les rémunérations à percevoir au titre des fonds placés.

Au final, le coût du crédit en est diminué d'autant. Il s'agit donc d'une optimisation de la gestion des intérêts de la dette.

Ce prêt a été utilisé par la commune entre 2006 et 2009 comme une ligne de trésorerie : des remboursements temporaires d'une partie de l'encours effectués en début d'exercice étaient suivis de plusieurs tirages en cours d'année en fonction de besoins ponctuels.

Or, les écritures concernant ces opérations n'ont pas été correctement passées :

- concernant les dépenses d'investissement, les remboursements temporaires de l'encours ont été comptabilisés comme des remboursements définitifs d'emprunt en opérations budgétaires et non comme des opérations de trésorerie qui n'influent pas sur le budget et ont gonflé artificiellement les annuités en capital qui ont atteint 4,7 millions d'euros en 2007 au lieu de 201 500 € d'annuités réelles après retraitement des écritures ;

- concernant les recettes d'investissement, les tirages sur ligne de trésorerie ou remises à disposition par la banque des fonds remboursés temporairement ont été assimilés à des recettes d'emprunt classique conduisant à la comptabilisation d'un montant total des recettes d'emprunt cumulées de 17,3 millions d'euros entre 2004 et 2009 alors que les emprunts réels souscrits au cours de cette période ne s'élèvent qu'à 8,2 millions d'euros.

## **2.2. Les opérations effectuées dans le cadre de la convention de prêt**

Selon la convention de prêt signée le 19 décembre 2005 la totalité des fonds devait être tirée au plus tard le 30 mars 2009 et remboursée au plus tard le 15 septembre 2035.

Le tableau d'amortissement inclus dans la partie « conditions particulières » de la convention de prêt prévoyait un amortissement différé du prêt et un remboursement du capital seulement à partir du 15 septembre 2010.

Aucun remboursement anticipé définitif n'a été effectué par la commune. Les seules opérations réalisées sont le tirage de l'intégralité du prêt de 5,5 M€ en 2005 et 2006 ainsi que des opérations de remboursement temporaire et de tirage sur ligne de trésorerie.

Les opérations effectuées et les écritures passées par la commune entre 2005 et 2009 sur cet emprunt particulier sont les suivantes :

### **Exercice 2005 :**

Le 27 décembre 2005 la commune mobilise une somme de 1,2 M€ sur le montant total du prêt de 5,5 M€. Cette somme est imputée au crédit du compte 1641 « emprunts en euros » et non au compte 16441 « emprunt avec option de tirage sur une ligne de trésorerie ».

### **Exercice 2006 :**

Le 18 avril 2006 la commune effectue un remboursement temporaire à la BFT de 1,2 M€. Ce remboursement temporaire qui doit donner lieu à un débit du compte 16449 « opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie » a été comptabilisé au débit du compte 1641 comme un remboursement définitif d'emprunt classique.

Le 11 octobre 2006 et le 27 décembre 2006, la commune effectue deux tirages sur ligne de trésorerie d'un montant total de 1,2 M€.

Le 29 décembre 2006 le compte 1641 est crédité de la somme de 5,5 M€ représentant la totalité de l'emprunt mobilisé alors que n'aurait dû être comptabilisé que le solde de l'emprunt mobilisé, à savoir 4,3 M€ au crédit du compte 16441.

#### Exercice 2007 :

Le 17 janvier 2007 la commune effectue un remboursement temporaire de 4,5 M€ à la BFT. Ce remboursement est comptabilisé au débit du compte 1641 comme un remboursement définitif d'emprunt classique au lieu d'être comptabilisé au débit du compte 16449.

Au cours de l'exercice 2007 la commune effectue cinq tirages successifs sur ligne de trésorerie entre le 24 mai 2007 et le 28 décembre 2007 pour un montant total de 4,5 M€

Le 7 janvier 2008 le compte 16441 est crédité de la somme de 4,5 M€ au lieu du compte 16449. Le prêt de la BFT de 5,5 M€ est donc désormais anormalement imputé sur deux comptes différents : au crédit du compte 16441 pour 4,5 M€ et au crédit du compte 1641 pour 1 M€

#### Exercice 2008 :

Le 10 janvier 2008 la commune effectue un remboursement temporaire de 3 M€ à la BFT. Ce remboursement est comptabilisé au débit du compte 16441 au lieu d'être comptabilisé au débit du compte 16449.

Au cours de l'exercice 2008 la commune effectue 4 tirages successifs entre le 27 mars 2008 et le 20 octobre 2008 pour un montant total de 1 917 000 €

En outre, une écriture a été passée au crédit du compte 16441 le 31 décembre 2008 en exécution d'un titre de 500 000 € qui a été annulé en 2009.

L'état de la dette annexé au budget primitif de l'exercice 2009 indique une dette en capital au 1er janvier 2009 de 8 436 543,05 € alors que le solde créditeur du compte 16 figurant à la balance des comptes au 31 décembre 2008 ne s'élève qu'à 7 853 543,05 €, ce qui représente une différence de 583 000,00 €

Cette différence de 583 000 € correspond au montant des fonds non reversés en fin d'année par la banque à la commune (3 000 000 € - 1 917 000 € = 1 083 000 €) duquel il faut déduire la somme de 500 000 € imputée au crédit du compte 16441 et contrepassée en 2009.

#### Exercice 2009 :

La commune effectue en 2009 deux remboursements temporaires d'un montant total de 660 000 € ainsi qu'un tirage de 200 000 €

Comme en 2008 la banque n'a pas reversé en fin d'année la totalité des fonds remboursés temporairement par la commune ; elle conserve donc au 31 décembre 2009 au total la somme de 1 543 000 € (1 083 000 € non reversés fin 2008 et 460 000 € non reversés en 2009).

La Chambre observe que les erreurs d'écritures de ce prêt modulable ont faussé la situation financière de la commune en gonflant artificiellement ses annuités en capital,

dégradant ainsi sa capacité d'autofinancement nette et que ces opérations ont affecté la fiabilité de la balance des comptes.

### **3 LA SITUATION FINANCIERE DE VILLENEUVE-LA-GUYARD**

Il est à noter que les comparaisons ont été faites avec les moyennes nationales de la strate des communes de 2 000 à 3 500 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes) à laquelle appartient la commune et que l'évolution des montants des différents postes par habitant entre 2008 et 2009 est à relativiser en raison de l'augmentation de 11 % de la population communale (population avec doubles comptes) qui passe de 2 618 habitants en 2008 à 2 943 habitants en 2009.

#### **3.1 La section de fonctionnement**

Montant en milliers d'euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 04/09
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>1 788</b>	<b>2 016</b>	<b>2 053</b>	<b>2 123</b>	<b>2 214</b>	<b>2 416</b>	<b>+35,1%</b>
dont impôts locaux	779	896	935	973	1 010	1 045	+34,1%
dont autres impôts et taxes	60	63	68	81	112	152	+153,3%
dont DGF	532	551	569	597	609	700	+31,6%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>1 476</b>	<b>1 575</b>	<b>1 749</b>	<b>1 838</b>	<b>1 972</b>	<b>2 145</b>	<b>+45,3%</b>
dont charges de personnel	699	718	807	825	882	975	+39,5%
dont achats et charges externes	367	350	460	428	448	469	+27,8%
dont charges financières	66	56	67	158	260	183	+177,3%
dont contingents	135	138	139	144	145	176	+30,4%
dont subventions versées	58	62	62	64	86	67	+15,5%
<b>Résultat comptable</b>	<b>311</b>	<b>441</b>	<b>304</b>	<b>284</b>	<b>242</b>	<b>270</b>	<b>-13,2%</b>

(Source : comptes de gestion)

#### **3.1.1. Les produits de fonctionnement**

Les produits de fonctionnement ont connu une hausse de plus de 35 % entre 2004 et 2009, soit environ 7 % en moyenne par an. Cette hausse est liée à celle du produit des impôts locaux qui s'accroissent dans le même temps de plus de 34 % et de la dotation globale de fonctionnement qui est de 31,6 %.

L'augmentation des produits de fonctionnement a permis à la commune de se rapprocher du niveau des communes de la même strate: 683 €/habitant en 2004 contre 802 €/habitant pour la moyenne nationale et 821 €/habitant en 2009 contre 894 €/habitant pour la moyenne nationale.

#### **La fiscalité**

Les taux communaux des 4 taxes qui avaient augmenté de 12,4% entre 2004 et 2006, restent inchangés depuis 2006. De 2004 à 2009 ces taux restent supérieurs aux taux moyens de la strate démographique nationale et régionale à l'exception du taux de la taxe professionnelle.

	2004	2005	2006 à 2009	Taux moyen régional 2009	Taux moyen national 2009
Foncier bâti	18,04%	19,12%	20,27%	17,45%	14,91%
Foncier non bâti	46,36%	49,14%	52,09%	40,16%	40,86%
Taxe habitation	11,61%	12,31%	13,05%	10,33%	10,20%
Taxe professionnelle	6,95%	7,37%	7,81%	8,79%	10,19%

Le produit fiscal a augmenté de plus de 34 % entre 2004 et 2009 en raison de l'augmentation conjuguée des taux (+ 12,4 %) et des bases nettes d'imposition (+ 17,5 %).

Le produit fiscal communal global par habitant reste cependant encore inférieur au niveau des communes de la même strate. Il s'élevait en 2004 à 297 €/habitant (contre 346 €/habitant pour la moyenne nationale) et à 355 €/habitant en 2009 (contre 403 €/habitant pour la moyenne nationale).

Toutefois, si le produit fiscal des taxes sur les ménages est supérieur en 2009 à la moyenne nationale des communes de même strate, 142 €/habitant pour la TH contre 100 € pour la moyenne nationale et 158 € pour la TPF contre 129 € pour la moyenne nationale, le produit fiscal de la taxe professionnelle est en revanche très inférieur : 38 €/habitant contre 158 € pour la moyenne nationale.

Il est important de noter que le potentiel fiscal de la commune ne s'élevait qu'à 420 € par habitant en 2009 contre 617 € pour la moyenne de la strate. En outre le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal s'est légèrement dégradé depuis 2004, passant de 0,84 à 0,91.

### **3.1.2 Les charges de fonctionnement**

Les charges de fonctionnement de la commune de Villeneuve-la-Guyard ont augmenté de plus de 45 % entre 2004 et 2009.

#### **3.1.2.1. Les charges financières**

La hausse la plus importante est celle des charges financières qui ont quasiment triplé au cours de la période, passant de 66 K€ en 2004 à 260 K€ en 2008 et 183 K€ en 2009. Le niveau des charges d'intérêts est devenu très supérieur à celui des communes de la même strate : 25 €/habitant pour la commune contre 33 €/habitant pour la moyenne nationale en 2004 et 62 €/habitant contre 31 €/habitant pour la moyenne nationale en 2009.

L'augmentation de ces charges est due à la souscription de nouveaux emprunts et notamment de l'emprunt modulable de 5,5 M€ dont les intérêts sont de 21 K€ en 2006, 106 K€ en 2007, 132 K€ en 2008 et 67 K€ en 2009.

#### **3.1.2.2. Les charges de personnel**

Les charges de personnel se sont accrues dans le même temps de près de 40 % ; elles sont légèrement supérieures à la moyenne nationale de la strate depuis 2006.

<b>Masse salariale</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>04/09</b>
Commune en milliers d'euros	699	718	807	825	882	975	+39,5%
Commune en €/hab	267	274	308	315	337	331	+24,0%
Moyenne nationale strate en €/hab	271	286	294	311	322	314	+15,9%

(Sources : comptes de gestion)

La masse salariale communale en euros par habitant a augmenté de 24 % entre 2004 et 2009 contre 15,9 % seulement pour la moyenne nationale de la strate. Cette hausse est due principalement à la mise en place d'un service de police municipale

Le poids des charges de personnel dans les charges de fonctionnement a cependant légèrement baissé depuis 2004, passant de 47,3 % en 2004 à 45,4 % en 2009.

### 3.1.2.3. Les subventions

Montants en euros

<b>Subventions</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>04/09</b>
Associations	43 020	46 351	46 257	47 910	62 820	41 750	-2,9%
CCAS	15 652	14 521	16 000	16 000	23 100	25 000	+59,7%

(Sources : comptes de gestion)

La subvention versée au CCAS a fortement augmenté depuis 2008.

Les subventions aux associations ne représentent que 2,6 à 3,1 % des charges globales de fonctionnement. Leur montant moyen annuel avoisine 40 000 € sauf en 2008 où elles s'élèvent à 62 000 € en raison d'une subvention exceptionnelle de 13 500 € attribuée à l'association gérant la MAPA Les Platanes.

De 2004 à 2009, aucun organisme n'a bénéficié de subventions d'un montant supérieur au seuil de 23 000 € au-delà duquel la signature d'une convention entre la collectivité et le bénéficiaire est obligatoire.

### **3.1.3. Le résultat de fonctionnement**

En raison d'une plus forte hausse des charges de fonctionnement que des produits de fonctionnement, le résultat comptable de l'exercice (hors report des exercices précédents) est en baisse de 13,2 % de 2004 à 2009 mais demeure excédentaire.

Son niveau reste inférieur à celui des communes de la même strate au plan national : il est de 119 €/habitant contre 160 €/habitant pour la moyenne nationale de la strate en 2004 et de 92 €/habitant contre 174 €/habitant pour la moyenne nationale en 2009.

### **3.2. La section d'investissement**

Le tableau suivant présente, pour les exercices 2004 à 2009, l'évolution du résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats d'investissement reportés) et de ses composantes :

Montant en milliers d'euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total cumulé
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>883</b>	<b>1 869</b>	<b>6 893</b>	<b>7 855</b>	<b>5 233</b>	<b>4 305</b>	<b>27 038</b>
dont excédents de fonctionnement capitalisés	522	208	364	20	0	338	1 452
Dont emprunts bancaires	0	1 200	6 000	6 702	2 417	1 000	17 319
dont subventions reçues	164	138	246	657	444	1 175	2 824
dont FCTVA	87	81	62	166	137	1 112	1 645
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>816</b>	<b>1 359</b>	<b>2 626</b>	<b>9 087</b>	<b>9 348</b>	<b>4 118</b>	<b>27 354</b>
dont dépenses d'équipement	662	1 177	1 260	4 375	4 221	1 547	13 242
dont remboursement dettes bancaires	153	163	1 364	4 701	3 209	2 097	11 687
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>67</b>	<b>510</b>	<b>4 267</b>	<b>-1 232</b>	<b>-4 115</b>	<b>187</b>	<b>-316</b>

(Sources : comptes de gestion)

Il ressort de ce tableau que de 2004 à 2009, le besoin de financement résiduel cumulé non couvert par l'emprunt et par les excédents de la section de fonctionnement s'est élevé à 316 milliers d'euros. Si l'on exclut les opérations de trésorerie afférentes à l'emprunt IENA et les erreurs d'imputation, ce tableau pourrait être ainsi modifié :

Montant en milliers d'euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total cumulé
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>883</b>	<b>1 869</b>	<b>5 693</b>	<b>3 355</b>	<b>2 816</b>	<b>3 305</b>	<b>17 921</b>
dont excédents de fonctionnement capitalisés	522	208	364	20	0	338	1 452
<i>dont emprunts bancaires</i>	<i>0</i>	<i>1 200</i>	<i>4 800</i>	<i>2 202</i>			<b>8 202</b>
dont subventions reçues	164	138	246	657	444	1 175	2 824
dont FCTVA	87	81	62	166	137	1 112	1 645
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>816</b>	<b>1 359</b>	<b>1 426</b>	<b>4 587</b>	<b>6 348</b>	<b>2 158</b>	<b>16 694</b>
dont dépenses d'équipement	662	1 177	1 260	4 375	4 221	1 547	13 242
dont remboursement dettes bancaires	153	163	<b>164</b>	<b>201</b>	<b>209</b>	<b>137</b>	<b>1 027</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>67</b>	<b>510</b>	<b>4 267</b>	<b>-1 232</b>	<b>-3 532</b>	<b>1 147</b>	<b>1 227</b>

La commune dégagerait en réalité au cours de ces exercices un excédent de financement cumulé de 1 227 000 d'euros.

### **3.2.1. Les recettes d'investissement**

L'essentiel des ressources d'investissement a été constitué d'emprunts (17,3 M€ en données brutes et 8,2 M€ en données retraitées des tirages sur ligne de trésorerie), de subventions (2,8 M€) de l'Etat, de la Région et du département, d'excédents de fonctionnement capitalisés (1,4 M€) et de FCTVA (1,6 M€). Ce dernier est en forte augmentation en 2009 en raison des dépenses d'équipement élevées des deux années antérieures et surtout du versement anticipé du FCTVA dans le cadre du plan de relance.

### **3.2.2 Les dépenses d'investissement.**

La réalisation d'importantes opérations d'équipement au cours des deux exercices 2007 et 2008, plus de 4 M€ chaque année, est à noter : le niveau des dépenses d'équipement qui se situait dans la moyenne en 2004 et 2005 devient très supérieur au cours de ces exercices à celui des communes de la même strate au plan national (253 €/habitant contre 314 €/habitant pour la moyenne nationale en 2004 et 1 612 €/habitant pour la commune contre 370 €/habitant pour la moyenne nationale en 2008).

Ces dépenses ont toutefois chuté en 2009, passant de 4,1 M€ à 1,5 M€

En milliers d'euros

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Cumul réalisations
<b>Dépenses d'équipement*</b>	<b>662</b>	<b>1 177</b>	<b>1 260</b>	<b>4 375</b>	<b>4 154</b>	<b>1 547</b>	<b>13 175</b>
Dont zones d'activités					653	241	<b>894</b>
dont Voies et réseaux	117	49	96	373	588	256	<b>1479</b>
dont Assainissement pluvial	167	464	220	767	23	44	<b>519</b>
dont Ecoles	9	211	69	218	67	114	<b>680</b>
dont MAPA	0	31	54	1 240	472	401	<b>2 198</b>
dont Eglise	35	0	17	147	209	220	<b>594</b>
dont Opération « Cœur de villages »	20	261	325	451	823	89	<b>1 950</b>
dont Service incendie	0	0	80	811	319	8	<b>1 219</b>

(Sources : comptes de gestion)

Les plus grosses opérations d'équipement réalisées sont :

- les travaux d'extension et de réhabilitation des locaux loués à l'association gérant la maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes « Les Platanes » (EHPAD) avec un montant cumulé de l'opération au 31/12/09 de 2,2 M€;

- l'opération « cœur de village » avec un montant cumulé de l'opération au 31/12/09 de 1,9 M€;

- les autres opérations réalisées sont la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement, la construction d'un centre de secours, la réfection de l'église, la réhabilitation de logements communaux ainsi que la viabilisation d'une nouvelle zone d'activités.

Enfin, la commune a pour projet de construire une nouvelle école maternelle et de rénover son réseau d'assainissement, les dépenses concernant cette dernière opération seront décrites au budget annexe de l'assainissement.

### **3.2.3. Les relations entre la commune de Villeneuve la Guyard et la MAPA « Les Platanes »**

Par la signature d'une convention en date du 8 février 1989, la commune a mis à disposition de l'association « Les Platanes », à titre gratuit, un terrain et trois bâtiments destinés à l'accueil des personnes âgées dépendantes et a garanti un emprunt de 304,8 K€ (2 MF) souscrit par l'association.

Un bail a été signé le 27 décembre 1990 pour une durée de 30 ans moyennant un loyer annuel initial de 45 734,71 € (300 000 F) porté, après révisions successives, à 65 900 € en 2008.

Par avenant du 13 mars 2008 a été décidée la construction de 3 nouveaux bâtiments sur des terrains acquis par la commune, doublant ainsi le nombre de lits ; le nouveau loyer a été fixé à 136 100 € et la durée du bail a été prorogée de 15 ans, jusqu'au 31 décembre 2034.

Ces travaux d'extension et de réhabilitation de la MAPA « Les Platanes » ont été réalisés, pour un montant de 2,2 M€

Le conseil municipal a décidé par délibération du 12 décembre 2008 de différer la date d'application du nouveau loyer jusqu'à la livraison et l'utilisation effective des nouveaux locaux. Ce loyer a finalement été augmenté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'établissement éprouvant des difficultés financières, la commune a attribué en 2008 une subvention exceptionnelle d'un montant de 13 500 € à l'association gérant l'EHPAD et s'est portée garante de deux emprunts souscrits par elle, l'un en 2008 de 100 000 € sur 10 ans en vue d'acquies du mobilier et du matériel médical et l'autre en 2009 de 70 000 € sur 5 ans.

Enfin, l'arriéré dans le paiement des loyers s'élevait à 128,3 K€ au 31 décembre 2009 et demeurerait au 1<sup>er</sup> mars 2011 de 93 343,99 € pour le budget principal ainsi que de 4 672,97 € pour le budget annexe de l'eau.

L'ordonnateur a précisé en cours d'instruction que dans ce contexte, la commune a fait procéder à un audit juridique sur la gestion et le fonctionnement de l'EHPAD « Les Platanes ». Un courrier a été adressé le 27 juillet 2009 au président de l'association par l'avocat de la commune, précisant que celle-ci souhaitait mettre fin aux conventions la liant à l'association.

La chambre observe que le fait de garantir des emprunts souscrits par l'association « Les Platanes » et de supporter le poids de loyers et de charges impayés constitue pour la

commune de Villeneuve-la-Guyard un risque non négligeable de dégradation de sa situation financière.

**3.2.4 L'autofinancement de la commune de Villeneuve-la-Guyard**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CAF brute en €	362 000	486 000	376 000	343 000	298 000	345 000
CAF brute commune/habitant	138	186	144	131	114	117
Moyenne régionale	144	149	163	158	158	154
Moyenne nationale	164	175	180	183	184	181

La capacité d'autofinancement brute (recettes nettes de fonctionnement-dépenses nettes de fonctionnement hors produits et charges exceptionnelles) reste assez stable au cours de la période mais l'écart avec les communes de la même strate tend à se creuser : elle passe de 138 €/habitant pour la commune en 2004 (contre 164 €/habitant pour la moyenne nationale et 144 € pour la moyenne régionale) à 117 €/habitant en 2009 (contre 181 €/habitant pour la moyenne nationale et 154 €/habitant pour la moyenne régionale).

La capacité d'autofinancement nette de remboursements de dettes bancaires qui est très déficitaire depuis 2006 est quant à elle faussée par les écritures concernant l'emprunt modulable précité.

**3.3. L'endettement de Villeneuve-la-Guyard**

Au 31/12	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Encours total en €	<b>972 530</b>	<b>2 009 353</b>	<b>6 644 942</b>	<b>8 645 382</b>	<b>7 853 543</b>	<b>6 756 399</b>
Dont c/1641	972 530	2 009 353	6 644 942	4 145 382	3 936 543	2 799 399
Dont c/16441	0			4 500 000	3 917 000	3 957 000
Encours en €/hab	371	768	2 538	3 302	3 000	2 296
Encours moyenne nationale	693	708	732	790	801	761
Encours moyenne régionale	657	668	746	793	793	758
Annuité en capital en €	153 256	163 176	1 364 411	4 701 560	3 208 839	2 097 144
Annuité en capital en €/hab	59	62	521	1 796	1 226	713
Annuité moyenne nationale	88	83	85	89	86	80

(Sources : comptes de gestion)

➤ L'encours total de la dette communale a connu une croissance exceptionnelle entre 2004 et 2007 puisqu'il a été multiplié par 8 en 4 ans, passant de 0,9 M€ en 2004 à 8,6 M€ en 2007. Selon la balance des comptes il semble décroître depuis 2008 puisqu'il ne s'élèverait qu'à 6,7 M€ au 31 décembre 2009. Or, cette baisse de l'encours depuis 2008 est due en réalité aux écritures de l'emprunt modulable souscrit auprès de la Banque de Financement et de Trésorerie (BFT).

Le montant total des emprunts souscrits au cours de la période en contrôle s'élève à 8,2 M€ et se répartit comme suit :

- 2005 et 2006 : souscription d'un emprunt modulable de 5 500 000 € pour divers investissements,
- 2006 : souscription d'un emprunt de 500 000 € destiné à financer l'opération « cœur de village »,
- 2007 : souscription d'un emprunt de 2 200 000 € pour les travaux de réhabilitation de l'EHPAD.

De même, la comptabilisation des remboursements temporaires de l'emprunt modulable comme des remboursements définitifs a gonflé artificiellement les annuités en capital entre 2006 et 2009.

#### ➤ Les ratios d'endettement

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Surendettement</b>					
Encours de la dette au 31-12 produits de fonctionnement	1,07	3,32	4,20	3,56	2,91
<b>Capacité nette de désendettement</b>					
Stock dette/autofinancement brut	4,14	17,69	25,23	26,30	19,61

- Le coefficient de surendettement, qui correspond au poids de l'encours de la dette rapporté aux produits de fonctionnement, s'est fortement dégradé durant la période contrôlée.

- La capacité nette de désendettement, qui correspond au poids de l'encours de dette rapporté à l'autofinancement brut et qui représente le nombre d'années nécessaires à rembourser la dette si la commune y consacrait la totalité de son autofinancement, a largement dépassé le seuil de 15 ans depuis 2006.

La chambre note qu'il faut cependant relativiser ces mauvais ratios dus à la composition de l'encours de dette communale qui contient quasi exclusivement de nouveaux emprunts souscrits entre 2005 et 2007.

### 3.4. Le Résultat de clôture

Le résultat comptable de clôture du budget principal 2009 ou fonds de roulement en fin d'exercice s'élève à 748 000 €, soit un résultat de clôture de la section d'investissement négatif (- 277 000 €) et un résultat de clôture de la section de fonctionnement positif (1 025 000 €).

Le résultat de clôture de l'exercice 2009 devrait en réalité être abondé de la somme de 1 543 000 € correspondant au montant des fonds conservés temporairement par la BFT au 31 décembre qui ont été comptabilisés comme des remboursements d'emprunt au débit du compte 16 et ont été reversés à la commune en 2011. Le résultat de clôture de l'exercice 2009 du budget principal de la commune devrait donc s'élever à + 2,3 M€ après correction du résultat de clôture de la section d'investissement.

Enfin l'excédent dégagé par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement permet d'améliorer le résultat de clôture consolidé de 500 000 € environ chaque année : ce résultat est ainsi excédentaire de près de 3 M€ en 2009.

### **3.5 Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement**

#### **3.5.1. Le budget annexe de l'assainissement :**

Ce service est géré en régie par la commune de Villeneuve-la Guyard.

Montant en milliers d'euros

<b>BA assainissement</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Recettes de fonctionnement	221	261	252	278	247	368
Dépenses de fonctionnement	172	195	204	208	222	140
Résultat de fonctionnement	49	66	48	70	25	228
Recettes d'investissement	29	28	59	47	319	88
Dépenses d'investissement	31	27	112	136	117	103
Résultat d'investissement	- 2	1	- 53	- 89	202	15
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>47</b>	<b>67</b>	<b>- 5</b>	<b>- 19</b>	<b>227</b>	<b>213</b>

Résultat clôture de la section de fonctionnement	167	234	282	351	89	317
Affectation à l'investissement					-287	
Résultat clôture de la section d'investissement	<b>54</b>	<b>55</b>	<b>2</b>	<b>-87</b>	<b>36</b>	<b>100</b>
<b>Résultat de clôture global</b>	<b>221</b>	<b>289</b>	<b>284</b>	<b>264</b>	<b>204</b>	<b>417</b>

(Sources : comptes de gestion)

Le résultat de clôture de 2009 présente un excédent de 417 K€ soit 100 K€ en investissement et 317 K€ en fonctionnement.

Ce résultat de clôture qui était assez stable entre 2004 et 2008 a doublé en 2009 en raison de l'augmentation du produit de la redevance d'assainissement due à une hausse du prix du m<sup>3</sup>, passé de 1,64 € à 1,70 €. Aucun emprunt n'a été souscrit sur la période en contrôle et l'encours de la dette ne s'élevait qu'à 16 K€ au 31 décembre 2009.

En 2007, la commune a été mise en demeure par un arrêté préfectoral de mettre en conformité son système d'assainissement, les deux stations d'épuration, l'une installée sur le bourg depuis une trentaine d'années et la seconde sur le territoire d'un hameau depuis une vingtaine d'années, n'étant plus aux normes. Sont inscrits au budget depuis 2008 des crédits à hauteur de 2,3 M€ et après des études réalisées en 2009, a été décidée la construction d'une nouvelle station d'épuration remplaçant les deux stations obsolètes ainsi que d'un bassin de dépollution et de diverses canalisations.

Interrogé sur ce point, l'ordonnateur a précisé en cours d'instruction que cette opération, estimée à 3 400 000 € sera subventionnée à hauteur de 1 030 691 € par l'agence de l'eau et de 160 000 € par le département de l'Yonne. Un prêt à taux zéro de 800 000 € sur 5 ans a en outre été sollicité auprès de l'Agence de l'eau.

La chambre observe que compte tenu de sa taille, la commune de Villeneuve-la-Guyard pourra bénéficier des dispositions du code général des collectivités territoriales qui permettent la prise en charge par le budget principal de ces dépenses d'investissement. Ce projet pèsera néanmoins lourdement sur les finances communales

### **3.5.2. Le budget annexe de l'eau**

Le service d'eau potable est également géré en régie par la commune.

Montant en milliers d'euros

<b>BA eau</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Recettes de fonctionnement	390	410	416	458	443	712
Dépenses de fonctionnement	330	351	363	385	342	459
Résultat de fonctionnement	60	59	53	73	101	252
Recettes d'investissement	32	32	76	181	183	183
Dépenses d'investissement	32	30	95	164	231	214
Résultat d'investissement	0	2	- 19	17	48	-31
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>60</b>	<b>61</b>	<b>34</b>	<b>90</b>	<b>53</b>	<b>220</b>

Résultat clôture de la section de fonctionnement	152	211	264	225	180	327
Affectation à l'investissement				-112	-146	-105
Résultat clôture de la section d'investissement	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>-13</b>	4	-44	-76
<b>Résultat de clôture global</b>	<b>156</b>	<b>217</b>	<b>251</b>	<b>229</b>	<b>136</b>	<b>251</b>

(Sources : comptes de gestion)

Il convient de remarquer que le budget annexe du service des eaux enregistre des recettes exceptionnelles au titre de la redevance d'assainissement qui est portée sur la facture d'eau des consommateurs puis reversée au budget annexe de l'assainissement.

Comme pour le budget annexe de l'assainissement, le résultat de clôture de l'exercice 2009 a fortement progressé, ici en raison de l'augmentation des tarifs de l'eau, passés de 1,30€ à 1,40€ le m<sup>3</sup> en 2009 puis à 1,45€ le m<sup>3</sup> en 2010.

Ce résultat présente un excédent de 251 K€, soit un déficit de 76 K€ en investissement et un excédent de 327 K€ en fonctionnement.

Si des travaux sur le réseau, autofinancés à 100 % par un prélèvement sur l'excédent d'exploitation du budget de l'eau, ont été effectués entre 2007 et 2009, aucun emprunt n'a été souscrit sur la période et l'encours de la dette était entièrement soldé au 31 décembre 2009.

### **3.6 Conclusion**

La chambre observe que si la situation financière de la commune de Villeneuve la Guyard est tendue sans être alarmante, une certaine vigilance s'impose en raison de la conjonction de plusieurs éléments :

- une forte hausse des charges de fonctionnement entre 2004 et 2009 et notamment des charges financières et de personnel,

- une marge de manœuvre fiscale limitée en raison du niveau élevé des taux d'imposition sur les ménages,

- un résultat comptable de l'exercice en baisse et inférieur à la moyenne des communes de la strate,

- une capacité d'autofinancement brute en légère baisse et inférieure à la moyenne même si elle permet, après correction des écritures comptables, de rembourser les annuités en capital de la dette et de financer une partie des investissements,

- des dépenses d'équipement élevées en 2007 et 2008 ayant nécessité la souscription de 8,2 M€ d'emprunts dont 2,2 M€ pour financer les travaux de réhabilitation d'un EHPAD lui-même géré par une association en difficultés financières,

- enfin, de lourds travaux d'assainissement à venir.

\* \*  
\*